

MAIRIE
42590 SAINT-JODARD

A2024-47



ARRETE REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE LEONARD PERRIER

Le maire de la commune de Saint-Jodard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivant,

Vu l'intention de la mairie d'organiser un marché de Noël le vendredi 29 novembre 2024,

Considérant qu'il leur appartient de maintenir le bon ordre et de prescrire toutes les mesures pour prévenir les accidents et assurer la sécurité lors des manifestations organisées,

Considérant que les chapiteaux doivent être installés à partir du 22 novembre 2024,

Considérant l'Intérêt Général,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du marché de Noël organisé le vendredi 29 novembre 2024 et compte tenu de l'installation des chapiteaux à partir du 22 novembre 2024, le stationnement des véhicules sera interdit sur la place « Léonard Perrier » de SAINT-JODARD du vendredi 22/11/2024 à 8h00 au 06/12/2024 inclus.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera organisé dans le bourg de SAINT-JODARD, place du cimetière, parking de la salle des fêtes et place de la gare pendant cette même période.

Article 3 : Le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de NEULISE.

Fait à St Jodard, le 15 novembre 2024,

Le Maire,
Dominique RORY

